



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 666-14

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 137.15)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 666-14 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 666 afin de permettre l'implantation d'une caserne d'incendie dans la zone P-36

Le comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a statué par voie de la résolution numéro 23-11-08-12 que le règlement précité est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement est entré en vigueur le 14 novembre 2023, soit à la date de la délivrance, par la MRC, du certificat de conformité numéro IP 2023-02.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 14 novembre 2023.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière